Image not found or type unknown

Fiscalité d'un plan de départ volontaire

Par **Arnaud Schuster**, le **02/03/2010** à **16:49**

Bonjour,

J'envisage d'accepter de partir de mon entreprise (convention de la métallurgie), dans le cadre d'un plan de départ volontaire dont les conditions recouvrent:
- congé de reclassement de 4 mois (préavis de 3 mois inclus)
- indemnité conventionnelle de licenciement (5,8 mois selon ancienneté)
- indemnité de préjudice (2 mois)
- paiement des congés payés restant(~23 jours)

J'aimerais comprendre:
- quelles sont les catégories qui ne seront pas soumises à l'impôt sur le revenu?
- les prélèvements sociaux à attendre pour chaque catégorie?

D'avance merci pour vos retours,
Arnaud

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés